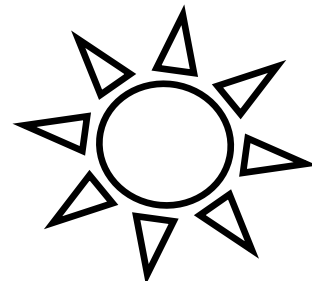




Règlements

Camp de jour
Saint-Henri



Été 2019
Loisirs Saint-Henri

Soirée d'information pour les parents
Lundi 10 juin de 18h30 à 19h30
au Centre Saint-Henri
(530 rue du Couvent, 1^{er} étage).

Nous parlerons de la programmation estivale ainsi que de la réglementation du camp de jour. De plus, vous pourrez rencontrer l'animateur/accompagnateur de votre enfant et nous répondrons à vos questions!

Pour toute information supplémentaire
n'hésitez pas à nous contacter au (514) 872-2334
ou par courriel au campdejour.saint-henri@hotmail.fr
ou secretariat.lsh@hotmail.com

Une réalisation des Loisirs Saint-Henri et l'arrondissement le Sud-ouest.

1. Horaire

Heures d'opération du Camp de jour

Lundi au jeudi : 9h30 à 15h30.

Vendredi : 9h30 à 14h30.

Heures d'opération du service de garde

Lundi au jeudi : 6h00 à 9h30 et de 15h30 à 18h00.

Vendredi : 6h00 à 9h30 et de 14h30 à 18h00.

2. Règlements généraux

- a) Les enfants doivent arriver à l'heure prévue; soit 9h30 lors des activités régulières ou à l'heure mentionnée lors d'activités spéciales ou des sorties. Un horaire sera donné à l'enfant à chaque début de semaine, il sera également affiché dans nos locaux (ascenseur et porte d'entrée) et sur notre site web. Les heures des sorties seront écrites à chaque début de semaine sur notre page Facebook. C'est le rôle du parent/tuteur de s'informer des heures de la sortie.
- b) L'enfant ne peut quitter le Camp de jour à moins d'un avis écrit et signé d'un parent ou d'un tuteur.
- c) Nous ne pouvons accepter des amis (es), cousins (ines) aux activités du Camp de jour sans une entente préalable avec le responsable du Camp de jour.
- d) En cas d'absence de votre enfant (maladie, vacances ou autres), vous devez communiquer avec l'administration du Camp de jour pour l'aviser le plus rapidement possible (téléphone : 514-872-2334).
- e) Tous les articles personnels (vêtements, sous-vêtements, chaussures, serviette de plage, costume de bain, lunch et surtout le chandail du Camp de jour) doivent être identifiés au nom de l'enfant. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.
- f) Vous devez nous aviser de tout changement de numéro de téléphone ou d'adresse, tant à la maison qu'au travail, dans les plus brefs délais ainsi que tout changement quant aux personnes à rejoindre en cas d'urgence et leur numéro de téléphone.
- g) Protocole en cas d'indiscipline :**
- 1^{ère} fois : avertissement verbal à l'enfant par le responsable.
 - 2^{ème} fois : rencontre des parents avec l'équipe de coordination
 - 3^{ème} fois : expulsion du Camp de jour pour deux jours.
 - 4^{ème} fois : expulsion du Camp de jour pour une semaine.
 - 5^{ème} fois : expulsion définitive du Camp de jour.
- * Il n'y aura aucun remboursement en cas d'expulsion.*
- h) Maladie :**
- Aucun enfant malade (fiévreux, contagieux, etc.) ne sera admis au Camp de jour.
 - L'employé qui se rend compte de l'état malade de l'enfant avisera le coordonnateur qui rejoindra un parent afin que ce dernier vienne le chercher le plus rapidement possible (dans l'heure qui suit).

- En cas de maladie contagieuse, un certificat attestant de la non-contagion devra être remis à l'administration du Camp de jour pour le retour de l'enfant.
 - Les médicaments seront donnés par un animateur seulement s'ils sont accompagnés d'une autorisation écrite, datée et signée du parent. De plus, le contenant du médicament devra être muni de la prescription originale et devra préciser :
Le nom de l'enfant, le nom du médicament, la dose quotidienne, l'heure et la durée d'administration.
 - Si l'enfant est muni d'une pompe, il faudra en remettre une au moniteur de l'enfant avec toutes les indications mentionnées plus haut (même document d'autorisation que pour un médicament).
- i) Politique d'annulation et de remboursement : Toute modification d'inscription, d'ajout ou de changement de date devra être signifiée à l'administration. Vous devrez remplir le formulaire d'annulation avant la limite inscrite au calendrier (plus bas) et le faire approuver par la direction toujours avant cette même limite (voir le tableau en bas). De plus, des frais fixe de 5 \$ seront chargés pour chaque semaine d'annulation. Si une annulation est signifiée plus tard que cette date limite, le coût de la semaine vous sera facturé. Un remboursement spontané se fait seulement sur présentation d'une attestation médicale (en cas de maladie ou blessure) signée par un médecin dans les plus brefs délais (dans les 2 jours maximum suivant l'absence du jeune).
- j) **IMPORTANT** : Nous demandons que les frais hebdomadaires (voir le calendrier ci-joint) soient remis dans une enveloppe identifiée au nom de l'enfant et au groupe d'âge à l'administration du Camp de jour ou au responsable du service de garde. Les frais doivent absolument être payés avant les dates limites indiquées dans ce tableau de paiement, sans quoi nous refuseront votre enfant à son arrivée au camp.

Semaine	Date des semaines	Date limite de paiement (Doit être payé AVANT)	Annulation* (doit être fait minimum AVANT)
1	25 juin au 28 juin 2019	Le 20 juin	11 juin
2	2 juillet au 5 juillet 2019**		
3	8 juillet au 12 juillet 2019	Le 2 juillet	18 juin
4	15 juillet au 19 juillet 2019		
5	22 juillet au 26 juillet 2019	Le 19 juillet	4 juillet
6	29 juillet au 2 août 2019		
7	5 août au 9 août 2019	2 Août	11 juillet
8	12 août au 16 août 2019		
9	19 août au 23 août 2019	À l'inscription	aucune annulation

* Annulation avec remboursement SI fait avant ces dates (avec frais de 5\$ par semaine annulée), sinon les frais de camp seront exigés même si l'enfant n'est pas présent.

** CONGÉ le 1 juillet, CAMP FERMÉ (fête du canada)

- k) Chaque fois qu'un enfant ne pourra quitter le camp de jour aux heures prévues à l'horaire, un supplément de **10\$** pour chaque 15 minute de retard sera alors exigé (après 18h00). Ces frais serviront à défrayer le salaire de l'animateur pour le temps supplémentaire effectué.
- l) Le téléphone du bureau est accessible aux enfants en cas d'urgence seulement et avec l'autorisation du personnel.

m) Le Camp de jour de Saint-Henri n'est pas responsable du matériel ou des vêtements perdus ou volés lors des activités.

3. Accessoires à prévoir :

3.1 Dans le sac à dos identifié au nom de l'enfant (sac à dos confortable et à la taille de l'enfant):

- i. Un costume de bain avec serviette (en tout temps)
- ii. Un écran solaire large spectre à FPS de 30 ou plus (sans Paba) et hydrofuge avec une autorisation écrite du parent nous autorisant à en appliquer à l'enfant.
- iii. Un bon dîner (un repas froid, quelques collations, une bouteille d'eau, un «Icepack»)
- iv. Des souliers de course (obligatoire)
- v. Tenue sportive en fonction de la température (casquette ou chapeau)
- vi. Chandail du camp de jour lors des sorties (OBLIGATOIRE).

3.2 Accessoires interdits :

- a) Bijoux, argent, objets de valeurs
- b) Robes, jupes
- c) **Sandales, ballerines, ou tout autre soulier ouvert (style Crocs). Pour leurs sécurités, ils seront refusés!!!**
- d) Boîtes à lunch en plastique ou en métal
- e) Tous les jouets et tous les objets électroniques
- f) Tous les objets considérés comme dangereux (l'objet sera confisqué à l'enfant et remis à un des parents seulement).

4. Les 4-5 ans :

Aucun enfant ne sera accepté s'il porte des couches. Si l'animateur se rend compte que l'enfant s'échappe à plusieurs reprises, le camp de jour peut se permettre de refuser l'enfant (annulation sans remboursement).

DES ÉCHECS EN PLEIN AIR

Site situé aux abords du Canal Lachine, près du Marché Atwater
Adresse : 20 Atwater et Place du marché

- un site enchanteur;
- des activités échiquiennes variées libres;
- un moment unique à passer entre amis, en couple ou en famille.



13^{ème} ÉDITION
Présentée par les
Loisirs Saint-Henri

Venez **jouer** du 19 mai au 22 septembre 2019 :
les **samedis et dimanches** de **11h00 à 16h00** !
(activité libre)

GRATUIT!!
(Les 2 activités)

Enseignement pour débutants et intermédiaires
du 4 Juin au 10 septembre 2019 :
les **mardis** de **16h00 à 20h00** !
Bienvenue aux familles ☺

6-7 juillet: Festival des jeux de société et des jeux d'adresse hors dimensions

- Activités de cirque
- groupe de musique
- maquillage pour les enfants

Activité gratuite pour tous !

Horaire : 6 juillet de 11h à 19h / 7 juillet de 11h à 17h

